



**HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°74-2021-124

PUBLIÉ LE 10 JUIN 2021

# Sommaire

## **74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie / Bureau de l'organisation administrative**

74-2021-06-10-00007 - Arrêté n° 2021-041 du 10 06 21 relatif au comité technique de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Haute-Savoie (2 pages)

Page 3

74-2021-06-10-00006 - Arrêté n°2021-040 du 10 06 21 relatif au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Haute-Savoie (2 pages)

Page 6

74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2021-06-10-00007

Arrêté n° 2021-041 du 10 06 21 relatif au comité  
technique de la direction départementale de  
l'emploi, du travail et des solidarités de  
Haute-Savoie



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

**Le préfet de la Haute-Savoie**

Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**Arrêté n°2021-0041 du 10/06/2021  
relatif au comité technique de la direction départementale de l'emploi,  
du travail et des solidarités de Haute-Savoie**

VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 15 ;

VU la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 notamment l'article 47 relatif à la déontologie et aux droits des fonctionnaires modifiant l'article 9 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État modifié par le décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;

VU le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU les effectifs de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Haute-Savoie à la date du 1<sup>er</sup> avril 2021,

VU l'avis du comité technique des directions départementales interministérielles en date du 27 mai 2021 ;

VU l'avis du comité technique ministériel du ministère chargé de l'emploi et du travail en date du 20 mai 2021 ;

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie  
BP 2332 - 74034 Annecy cedex  
Tel : 04 50 33 60 00  
Mél : sgc-rh@haute-savoie.gouv.fr  
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

1/2

Préfecture labellisée Qual-e-Pref  
depuis le 18 décembre 2019.  
Modules 1 et 7 : Relation générale avec  
les usagers & Communication  
d'urgence en cas d'événement majeur



VU la consultation des comités techniques de la DDCS de Haute-Savoie et de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes siégeant en formation conjointe, en date du 10 juin 2021, consécutive à l'avis émis par le comité technique des directions départementales interministérielles et l'avis émis par comité technique ministériel du ministère chargé de l'emploi susvisés,

## ARRÊTE

### Article 1er :

Un comité technique est créé auprès de la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Haute-Savoie.

Ce comité comporte 4 sièges de représentants titulaires du personnel et 4 sièges de représentants suppléants.

### Article 2 :

En application du 3ème alinéa de l'article 13 du décret n°2011-184 du 15 février 2011 susvisé, les représentants du personnel du comité technique mentionné à l'article 1er sont élus au scrutin de sigle.

En application de l'article 15 du décret n°2011-184 du 15 février 2011 susvisé, les effectifs de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Haute-Savoie sont de 94 agents. La répartition des effectifs est la suivante :

16 hommes : 17,02 %, 78 femmes : 82,98 %

### Article 3 :

Sont admis à voter par correspondance les agents n'exerçant pas leurs fonctions au siège d'une section de vote ou d'un bureau de vote, les agents en position d'absence régulière ou éloignés du service pour raisons professionnelles.

Sont également admis à voter par correspondance les agents empêchés de prendre part au vote direct par suite des nécessités de service.

### Article 4 :

L'article 1er du présent arrêté s'applique au comité technique de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Haute-Savoie issu du scrutin organisé en application de l'article 27 du décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020, relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations.

Les articles 2 et 3 du présent arrêté s'appliquent aux opérations électorales destinées à permettre le renouvellement de ce comité technique en 2021.

### Article 5 :

La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Haute-Savoie est chargée de l'application du présent arrêté.

Pour le Préfet,  
La directrice départementale de l'emploi, du  
travail et des solidarités

Chrystèle MARTINEZ

74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2021-06-10-00006

Arrêté n°2021-040 du 10 06 21 relatif au comité  
d'hygiène, de sécurité et des conditions de  
travail de la direction départementale de  
l'emploi, du travail et des solidarités de la  
Haute-Savoie



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

**Le préfet de la Haute-Savoie**

Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

Arrêté n° 2021-0040 du 10/06/2021

relatif au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction  
départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Haute-Savoie

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 16 ;

VU le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

VU l'avis du comité technique des directions départementales interministérielles en date du 27 mai 2021 ;

VU l'avis du comité technique ministériel du ministère chargé de l'emploi et du travail en date du 20 mai 2021 ;

VU la consultation des comités techniques de la DDCS de Haute Savoie et de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes siégeant en formation conjointe, en date du 10 juin 2021, consécutive à l'avis émis par le comité technique des directions départementales interministérielles et l'avis émis par comité technique ministériel du ministère chargé de l'emploi susvisés ;

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie  
BP 2332 - 74034 Annecy cedex  
Tel : 04 50 33 60 00  
Mél : sgc-rh@haute-savoie.gouv.fr  
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

1/2

Préfecture labellisée Qual-e-Pref  
depuis le 18 décembre 2019.  
Modules 1 et 7 : Relation générale avec  
les usagers & Communication  
d'urgence en cas d'événement majeur



## ARRÊTE

### Article 1er :

Un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est créé auprès de la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Haute-Savoie.

Ce comité comporte 4 sièges de représentants titulaires du personnel et 4 sièges de représentants suppléants.

### Article 2 :

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail créé en application de l'article 1<sup>er</sup> apporte son concours, pour les questions concernant la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Haute-Savoie, au comité technique de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Haute-Savoie ayant compétence dans le cadre du titre III du décret du 15 février 2011 susvisé pour connaître de toutes les questions concernant la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Haute-Savoie

### Article 3 :

La composition de ce comité est fixée comme suit :

a) représentant de l'administration : la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Haute-Savoie

Lors de chaque réunion du comité, la présidente est assistée en tant que de besoin par le ou les représentants de l'administration exerçant auprès de lui des fonctions de responsabilité et intéressés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité.

b) représentants du personnel : 4 membres titulaires et 4 membres suppléants ;

c) le médecin de prévention, l'assistant ou le conseiller de prévention ;

d) l'inspecteur santé et sécurité au travail.

### Article 4 :

L'article 1er du présent arrêté s'applique au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Haute-Savoie issu du scrutin organisé en application de l'article 27 du décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations.

### Article 5 :

La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Haute-Savoie est chargée de l'application du présent arrêté.

Pour le Préfet,

La directrice départementale de l'emploi, du  
travail et des solidarités

Chrystèle MARTINEZ